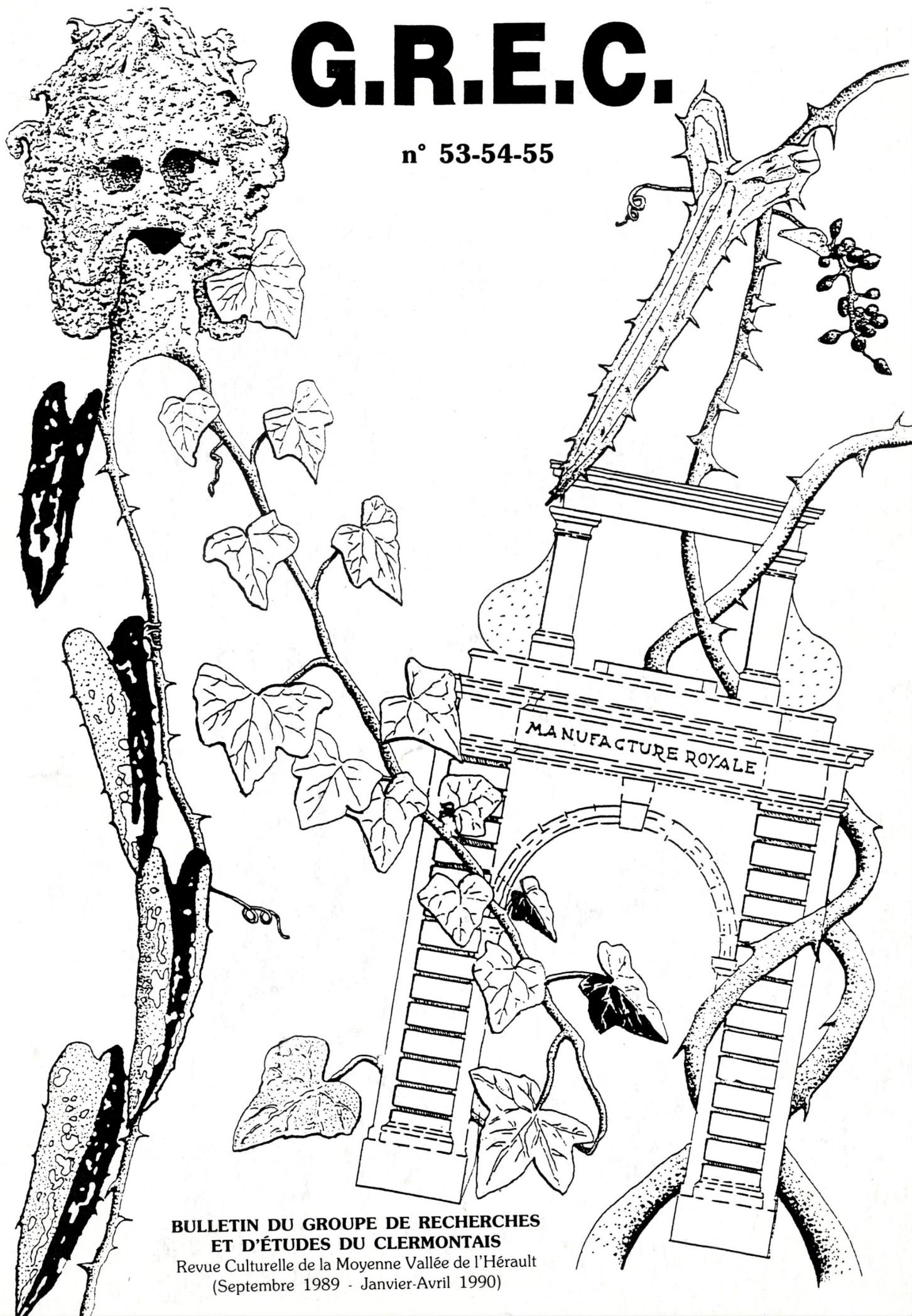


# G.R.E.C.

n° 53-54-55



**BULLETIN DU GROUPE DE RECHERCHES  
ET D'ÉTUDES DU CLERMONTAIS**  
Revue Culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault  
(Septembre 1989 - Janvier-Avril 1990)



# SAUVETAGE IN EXTREMIS DE LA MEUSE DE GRANOUIPIAC

(Cne de Saint-André de Sangonis)

Sur la rive droite de l'Hérault, à environ 1 km en aval du Pont de Gignac, dans la commune de St-André de Sangonis, la carte IGN au 1/25000° (Clermont l'Hérault 2643 est) indique un lieu dit *La Meuse*. Comme le nom commun *la meuse* signifie localement "roue d'arrosage", j'ai eu la curiosité, le 20 novembre 1988, d'aller voir sur place s'il restait des vestiges de l'installation hydraulique qu'annonçait le toponyme. C'est ainsi que j'ai eu le plaisir, grâce à l'aide efficace de M. Paul Reynes, propriétaire de la ferme voisine de Jandos, non seulement d'obtenir des renseignements précis sur la meuse de Granoupiac et d'en explorer la structure originale, mais encore, au mois de janvier 1989, de contribuer à en empêcher in extremis la destruction irrémédiable.



Sortie du canal de fuite avant la construction du barrage.

La meuse en question a été aménagée vers 1852 (1) par le propriétaire du domaine de Granoupiac pour améliorer l'arrosage de ses prés situés en bordure de l'Hérault. Auparavant, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, il utilisait uniquement, dans ce même but, de l'eau de source, captée et collectée par un aqueduc souterrain, puis recueillie dans un vaste bassin rectangulaire, comparable par ses dimensions à une véritable piscine olympique. Le conduit de cet aqueduc, qui présenterait, dit-on, une longueur de plusieurs centaines de mètres, débouche à l'air libre au fond d'un grand auvent voûté, orné d'une palmette sculptée dans la pierre, à l'ombre de gigantesques platanes. Sans doute le débit de la nappe souterraine était-il insuffisant au cœur de l'été pour irriguer convenablement les grands prés qui s'étendaient alors sous le bassin et qui ont été depuis plantés en vigne et aussi en mûriers, comme le prouve l'existence, au nord du bassin, d'un bâtiment aujourd'hui en ruines, mais qualifié en 1880 de *magnanerie* (2).

Toujours est-il que le propriétaire de Granoupiac, dénommé alors Visseq, prit exemple sur les meuses déjà aménagées sur l'Hérault, notamment à Paulhan, où la



Débouché voûté du canal de fuite.

*roue du Moulin de las Lores* est mentionnée dès 1736 (3), et à Saint-Pons de Mauchiens où la "machine hydraulique" de Roquemengarde servait à arroser le jardin potager du château de Lavagnac (4). Il décida alors de bâtir un barrage à un endroit de l'Hérault où il y avait un ancien gué, mentionné dans les textes à la fin du XI<sup>e</sup> siècle : *gazo Granopiaco* (5).

Le barrage, qui fut fixé dans le lit de l'Hérault à l'aide de pieux de bois armés de solides pointes en fer, comme à l'époque romaine (6), avait pour fonction d'alimenter un bief qui s'enfonçait dans un bâtiment souterrain d'environ 20 m sur 10, construit en pierres de taille. L'eau du fleuve, qui pouvait être admise ou interdite, à la demande, par une grande vanne métallique actionnée par une crémaillère, se répandait dans une salle voûtée, de 7 m de long sur 7 m de large, et de 4 m de hauteur. Un



Entrée du canal d'amenée : le mécanisme de la vanne est encore en place.





Meuse des Lores à Paulhan : entrée du canal d'amenée, avec la roue et la vanne, face au nord.

double accès menait à cette chambre souterraine : pour le personnel d'entretien et de surveillance, par un étroit escalier en colimaçon ménagé dans l'angle Sud-Est ; pour le matériel, en cas de travaux, par un regard rectangulaire s'ouvrant au sommet et au centre de la voûte, par où l'on pouvait glisser une échelle. L'intérieur de la salle, normalement rempli d'eau sur une hauteur de 1 m, était subdivisé dans le sens de la largeur Est-Ouest en un espace médian - où tournait, semble-t-il, une petite roue auxiliaire en tôle de fer (7) - encadré à l'est par un couloir latéral où l'on pouvait se déplacer à pied sec à partir de la base de l'escalier, et à l'ouest par le logement de la grande roue élévatrice, de 6 m au moins de diamètre, qui, à l'aide de godets en tôle, puisait l'eau dans le bief souterrain pour la déverser ensuite dans la cunette d'un aqueduc bâti sur le sol de la rive, perpendiculairement au plan de la roue, c'est-à-dire de la meuse proprement dite (8).

Comme on le voit, la meuse de Granoupiac, qui est de construction relativement récente (milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), présente un dispositif assez complexe (double roue) que l'on n'observe nulle part ailleurs et dont il serait intéressant, non seulement de dresser un relevé précis, mais encore de reconstituer exactement le mécanisme.

Les détails qui viennent d'être notés ont été observés le dimanche 29 janvier 1989 alors que la destruction de l'ouvrage semblait imminente, puisque l'entreprise chargée par le Conseil Général de l'Hérault de construire une nouvelle chaussée à l'emplacement du barrage Visseiq ignorait tout de la meuse et de sa chambre souterraine. C'est en voyant les préparatifs du chantier que M. P.

Reynes, après avoir dégagé une partie du limon qui obstruait la galerie voûtée servant de canal de fuite, pénétra dans l'intérieur où il avait joué dans son enfance et me conduisit ensuite en rampant jusqu'à la salle centrale, pratiquement intacte.

Quelques jours auparavant, le 27 janvier, j'avais signalé par écrit à la Conservation Régionale du Patrimoine l'intérêt que présentait l'ensemble du bâtiment enterré, dans lequel je n'avais pu pénétrer encore, mais que je considérais, d'après la description qui m'en avait été faite par M. P. Reynes, comme un monument ethnographique de valeur exceptionnelle. Après l'exploration rapide qui vient d'être relatée, j'ai averti par téléphone d'abord le secrétariat de la mairie de St-André de Sangonis - dont la responsabilité était engagée, puisque la municipalité est le propriétaire légal du terrain contenant la meuse, la chambre souterraine et l'aqueduc d'arrosage -, puis le Bureau du Conseil Général de l'Hérault qui était le maître d'œuvre du chantier. Il s'avéra qu'aucun de ces trois organismes officiels n'était au courant de l'existence en ce lieu d'un ouvrage d'art qui allait être ainsi tout bonnement et tout bêtement anéanti. Il se trouva aussi par bonheur que l'entreprise chargée des travaux s'était installée, sans autorisation préalable, sur un terrain limitrophe possédé par M. P. Reynes et qu'elle utilisait pour accéder au chantier une voie privée, tracée par le même propriétaire, de telle sorte que sa situation était proprement illégale. Et c'est ainsi qu'après une réunion de toutes les parties en cause intervint un compromis qui a permis dans un premier temps de limiter les dégâts à l'écornage de l'angle Nord-Est de la chambre souterraine, alors que d'énormes engins avaient commencé à s'installer sur une voûte qui aurait pu à tout moment s'écrouler.

Pour le moment, c'est-à-dire en mars 1989, les travaux sont en cours et, dans quelques mois, lorsqu'une vaste retenue s'étendra du Pont de Gignac jusqu'à la Meuse de Granoupiac, il sera possible d'envisager une mise en valeur touristique du plan d'eau et de ses abords. Selon M. P. Reynes, on pourrait prévoir sur la rive droite une voie d'accès, qui, à partir de l'actuel chemin de Jandos, descendrait droit vers l'Hérault, parallèlement à la Route Nationale 109, puis longerait la rive sur environ 1 km jusqu'aux abords de la Meuse où un parking serait aménagé, pour remonter ensuite vers le point de départ.

Ce circuit, à l'écart de la Route Nationale, permettrait non seulement de visiter la salle souterraine où la double roue aurait été préalablement restaurée, mais aussi d'aller commodément admirer de près le Pont de Gignac qui vient de faire l'objet d'une étude détaillée de la part de M. Marcel Prade dans son ouvrage *Les Ponts Monuments Historiques* (9). La visite de la Meuse de Granoupiac serait d'ailleurs beaucoup plus instructive si elle était couplée avec celle de la Meuse des Lores dont il a été question plus haut et qui représente sur le plan technique une étape historique antérieure : roue métallique sans volant d'entraînement, simplement soutenue par deux murs parallèles, au lieu d'une double roue enfermée dans un bâtiment voûté.

Souignons à ce propos que la Meuse des Lores, qui date, on l'a vu, du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui est en parfait état de conservation, avec sa roue intacte, ses deux lavoirs et son double aqueduc, n'est même pas signalée dans le récent ouvrage de documentation - par ailleurs excellent - que le Service de la Conservation du Patrimoine a consacré à *Clermont-l'Hérault et son canton* (10). Il est vrai que la Meuse n'est pas portée sur le plan cadastral de la commune de Paulhan (Section AE, parcelle n° 516),





Meuse de Paulhan : orifice d'évacuation des eaux, face à l'est.

alors que les deux moulins voisins qui relèvent de la parcelle n° 517, sont bien indiqués. De toute manière, il serait souhaitable que cet ensemble unique (meuse en état de fonctionnement, moulin double fortifié et barrage sans ancrage sur la rive droite, resté en place depuis l'an 1195, date attestée de la construction des présentes installations) soit acquis et protégé par un organisme public, de préférence le Conseil Général de l'Hérault, qui, espérons-le, tirera des leçons du sauvetage in extremis de la Meuse de Granoupiac.

Ainsi pourraient être conservés dans le cadre d'un aménagement global de la Vallée de l'Hérault, non seulement deux meuses métalliques du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi les rustiques meuses de bois qui tournent encore à Cazilhac. En plus de leur intérêt archéologique - puisqu'elles perpétuent un modèle de structure plus ancienne encore - elles offrent toujours au visiteur le spectacle apaisant de leur rotation silencieuse.

André SOUTOU

#### Notes

- 1) Ainsi qu'il ressort d'un rapport du service Hydraulique du département de l'Hérault, qui, en date du 15 mars 1851, précise à la page 3 que "le moulin de Carabotte est à 2 kilomètres en aval du barrage que M. Visseq demande l'autorisation d'établir pour l'irrigation du domaine de Granoupiac" (Document en possession de M. P. Reynes). Quant au dossier administratif concernant le barrage de la Meuse, avec les plans détaillés de ses installations, il semble avoir disparu de la liasse 7 S 44 des Archives Départementales où M. P. Reynes l'avait consulté, voici une quinzaine d'années. Actuellement la liasse en question ne contient aucun document antérieur à l'an 1880 : un plan au 1/2500<sup>e</sup> en date de 1891 représente simplement la "prise d'eau et machine de Saint-Pierre de Granoupiac", sans détails techniques.
- 2) AD 34, 7 S 44.
- 3) AD 34, 7 S 48. Sur le nom même des Lores, souvent déformé en "Laures", cf. mon étude *Le moulin des Lores à Paulhan (Hérault) et la Lorelei rhénane*, à paraître.
- 4) La meuse aujourd'hui détruite de Roquemengarde, mais dont on voit encore l'emplacement (bassin arrondi) figure sur un plan du XIX<sup>e</sup> siècle qui a été publié dans le *Dossier n° 2 des Moulins de l'Hérault* (1985, 51). Comme je l'ai noté en 1985 dans *Archéologie en Languedoc* (n° 2,39, n° 13), sont encore visibles sur le terrain, entre Roquemengarde et Lavagnac, les vestiges de la canalisation - à pente subtilement calculée pour permettre le réchauffement de l'eau - servant à l'arrosage de l'ancien jardin potager du château de Lavagnac.
- 5) *Cartulaire de Gellone*, 204, charte de l'an 1098.
- 6) Un exemplaire est conservé par M. P. Reynes.
- 7) Un fragment en a été sauvé par M. P. Reynes.
- 8) La roue élévatrice a été cassée par un ancien fermier du domaine de Granoupiac et vendue à la ferraille : il en reste encore quelques fragments dans la salle souterraine.
- 9) Poitiers, 1986, sous-titre *Inventaire - Description - Histoire des Ponts et Ponts-Aqueducs de France protégés au titre des Monuments Historiques*.
- 10) Montpellier, 1988. Il y est précisé à la page 56 que "l'emplacement d'une roue, repérée en 1949, a disparu". En réalité, la roue elle-même et son "emplacement", c'est-à-dire le bâtiment qui la maintient en place, avec ses murs latéraux, sa vanne d'entrée et son orifice d'évacuation des eaux, sans parler des godets de tôle encore fixés sur les deux faces de la roue, ainsi que le *lavoir* mentionné par un texte de 1875, sont bien conservés et peuvent être sauvés dans leur intégralité.

Un plan de cette meuse de Granoupiac sera dressé lorsque les travaux seront terminés, par les services techniques compétents.

NDLR - Nous avons, avec l'accord d'A. Soutou, soumis ce texte à Monsieur Gérard Delfau, sénateur-maire de Saint-André de Sangonis. Et nous sommes heureux, et de la rapidité de sa réaction, très positive, et de la concrétisation de l'action de sauvegarde engagée. Affaire donc à suivre, vers sa totale réalisation !

Mairie  
DE  
**SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS**

HERAULT

CODE POSTAL 34180  
TELEPHONE 87-90 01

LE 24 Avril 1988

*Le Maire de la Ville de Saint-André-de-Sangonis*

à Monsieur B E L O T Jacques  
6, Hameau du Souc  
34800 CLERMONT 1'HERAULT

Monsieur le Secrétaire  
et cher ami,

Vous m'avez récemment alerté sur les risques que court la "Meuse" du barrage d'Avellan, située sur la commune de St-André de Sangonis.

Je me suis rendu sur place avec Messieurs Louis ROUSSEL et Jean-Louis MARTINEZ adjoints. J'ai constaté que, si la sortie de cet édifice est protégée sur le lit du fleuve, elle est en revanche obstruée sur la berge par des dépôts consécutifs aux travaux en cours.

J'écris ce jour au maître d'ouvrage pour lui demander de protéger ce site et je vous confirme que le moment venu la commune veillera à préserver ce témoin de notre patrimoine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire, en mes sentiments les meilleurs.

*Amities,*  
*G.D. Delau*  
Gérard DELEAU  
Sénateur Maire